

Résolution de la commission des pétitions: «Pour le droit au sommeil et à la jouissance du parc Voltaire».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 24 novembre 2010, dans le rapport P-232 A)

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre le travail de concertation en cours concernant les nuisances dans les environs du parc Voltaire, notamment entre les services de la Ville de Genève, le collège Voltaire et les îlotiers;
- de prendre contact avec le Département des constructions et des technologies de l'information pour qu'il lance un projet d'aménagement du parc attenant au collège Voltaire.